Aperçu des directives nationales en matière d'activités sportives organisées



... signifie aussi se protéger et protéger les autres

Les cantons ont le pouvoir d'adapter les directives relatives aux activités sportives. Veuillez toujours respecter les dispositions cantonales en la matière. Le tableau suivant est basé sur les dispositions nationales dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 en situation particulière. Etat au : 01.03.2021 (sous réserve d'adaptations et de modifications). Les entraînements et les compétitions ne sont possibles que si des plans de protection ont été élaborés. Le présent résumé se concentre sur les directives de protection pour la pratique effective de chacune des activités sportives. Toutes les autres directives selon le plan de protection s'appliquent bien entendu à ces activités sportives également.

	DIRECTIVES NATIONALES			
	ENFANTS ET JEUNES JUSQU'A 2001 COMPRIS	SPORT DE MASSE	SPORT DE PERFORMANCE	EQUIPES DE LIGUES À CARACTÈR (SEMI-)PROFESSIONNEL ²
NTRAÎNEMENT À L'INTÉRIEUR				
Activités sportives sans contact physique			Possibles à titre individuel, ou en groupes d'au maximum 15 personnes (ou en équipes de compétition fixes).	Entraînements avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique				
ENTRAÎNEMENT À L'EXTÉRIEUR				
Activités sportives sans contact physique		Possibles à titre individuel, ou en groupes d'au maximum 15 personnes avec distanciation ou masque.	Possibles à titre individuel, ou en groupes d'au maximum 15 personnes (ou en équipes de compétition fixes).	Entraînements avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique				
COMPÉTITION À L'INTÉRIEUR				
Activités sportives sans contact physique	Tenir compte de la capacité des infrastructures.		Possibles à titre individuel, ou en groupes (nombre de participants ouvert). Tenir compte de la capacité des infrastructures.	Compétitions avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique				
Spectateurs et spectatrices				
COMPÉTITION À L'EXTÉRIEUR				
Activités sportives sans contact physique	Tenir compte de la capacité des infrastructures.		Possibles à titre individuel, ou en groupes (nombre de participants ouvert). Tenir compte de la capacité des infrastructures.	Compétitions avec plus de 15 personnes possibles.
Activités sportives avec contact physique				
Spectateurs et spectatrices				
OUVERTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES				
nstallations sportives à l'intérieur		Exception : ouverture des installations équestres		
Installations sportives à l'extérieur				

Les athlètes de performance possèdent une Swiss Olympic Card (Or, Argent, Bronze, Elite) ou une Swiss Olympic Talent Card (National, Régional) et/ou sont membres d'un cadre national (l'appartenance à un cadre national est définie par la fédération sportive concernée). Si aucune Swiss Olympic Card n'est attribuée ou qu'aucun cadre final n'est défini au sein d'une fédération sportive, sont considérées comme athlètes de performance les personnes régulièrement sélectionnées par la fédération nationale concernée pour participer à des compétitions internationales dans leur sport et leur catégorie.







Swiss Olympic (Covid-19-Dossier, «Sport»)



² Equipes de ligues à caractère (semi-)professionnel:
Conformément aux directives de la Confédération, la décision quant au caractère (semi-)professionnel des ligues incombe aux fédérations sportives nationales concernées. L'évaluation des cantons visant à déterminer si une équipe implantée sur son territoire doit être considérée comme (semi-)professionnelle est toutefois décisive. Si une fédération classe une ligue comme étant (semi-)professionnelle, la même classification vaut automatiquement aussi pour la ligue correspondante de l'autre sexe. Les ligues nationales de la relève peuvent reprendre les entraînements et les compétitions, à condition de disposer d'un plan de protection.